

Les assesseurs qui ont procédé au dépouillement du vote ont fait part d'un certain nombre d'irrégularités :

Contrairement aux statuts, tous les documents étaient exclusivement en allemand. Il s'agit pourtant d'une association de droit français. Aucun traducteur n'était disponible.

Aucune information aux présents sur les noms des assesseurs, le nombre de bulletins totaux, exprimés etc.

Mais surtout pourquoi le vote de personnes (membres du collectif !!!), régulièrement inscrites et à jour de leur cotisation, a-t-il été écarté ? **Erreurs ou volonté délibérée ?**

Parmi les 43 votes invalidés, à ce jour, **nous avons la preuve que plusieurs votes des membres du collectif ont été écartés à tort.**

Ces adhérents IFE, **dont je fais partie**, sont en mesure de prouver leur appartenance à l'association et leur paiement de cotisation dans le temps requis ; ils ont en outre reçu les documents de vote mais... ne figuraient pas sur la liste des adhérents présentée, annotée et gardée par Claus Hartmann !!!!!.

C'est très grave car ceci ne laisse le choix qu'entre 2 hypothèses :
ou bien **un manque de compétence, de sérieux grave ou bien ... une volonté délibérée de ne pas compter tous les bulletins de vote de partisans du « non » ce qui serait passible du tribunal pénal !**

Dans les deux cas ce sont des motifs de nullité de la consultation.

Combien d'autres adhérents (parmi les 43 bulletins écartés) sous prétexte de non-paiement de leur cotisation alors qu'ils l'ont bien payée ? **Nous n'en savons rien !**

35 personnes (essentiellement françaises) n'ont pas reçu leur matériel de vote malgré une relance avec réponse du Président (comme par exemple Daniel BARRE).

Nous attendons les explications de Claus Hartmann et la production- comme c'est la règle- des documents annotés par lui aux fins de vérification auprès des intéressés qui ont pu être spoliés de leur vote.

En tout état de cause, le résultat n'est donc pas du tout celui annoncé. Le faible écart de voix est vraisemblablement dans l'autre sens ! Nous attendons que Claus Hartmann s'en explique et en en tire les conséquences.

Roland CARLSBERG,

Membre d'IFE AIDE et sympathisant du collectif redevance 2015

Le 21 novembre 2014

RAPPEL DU SITE DU COLLECTIF : www.cored15.eu

N'hésitez-pas à le consulter, vous trouverez tous les documents publiés par le Collectif